



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Délibération n°2019013

Date de convocation : 22/01/2019

Membres en exercice : 26

Votants : 26

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 08/02/2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente et un janvier à quinze heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents :

Caderousse : FIDÈLE Serge

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse

Jonquières : BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, ARNAUD-PERVEYRIE Carole, BOURGEOIS Claude, BÉGUELIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, BOMPARD Guillaume, HAUTANT Anne-Marie

Absents ayant donné pouvoir : LORHO Marie-France pouvoir à MARQUOT Xavier, TRAMIER Sandy pouvoir à CRESPO Anne, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, MAFFRE Claudine pouvoir à BISCARRAT Louis, LAROYENNE Gilles pouvoir à FIDÈLE Serge, FENOUIL Jean-Pierre pouvoir à ROCHEBONNE Alain

Secrétaire de Séance : BOMPARD Guillaume

OBJET : ACHAT PUBLIC / MARCHE DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DE DIVERS FLUX DE DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES
RAPPORTEUR : M. Serge FIDELE

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes doit lancer une procédure de consultation pour le transport et le traitement de divers flux de déchets des déchetteries.

Le présent marché a pour but de procéder au transport et au traitement de différents flux de déchets de déchetterie collectés sur le territoire de la CCPRO, qui dispose actuellement de 3 installations communautaires accessibles aux professionnels moyennant participation financière :

- la Déchetterie intercommunale de Caderousse,
- la Déchetterie intercommunale de Courthézon,
- la Déchetterie intercommunale d'Orange.

Les flux concernés sont les cartons, les encombrants ainsi que les gravats de tout type.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-248400236-20190204-DCC2019013-

Les quantités annuelles de déchets attendus ont été estimées en fonction de ceux collectés les années antérieures, soit :

Cartons : 500 tonnes
Gravats : 6 000 tonnes
Encombrants : 2 500 tonnes

Le marché est alloti, c'est un accord cadre à bons de commande avec un minimum (sans maximum), avec quantitatif en tonnage pour la durée totale du marché :

Lot n°1 : Cartons 1 900 tonnes
Lot n°2 : Gravats 25 000 tonnes
Lot n°3 : Encombrants 9 500 tonnes

Les lots n°1, 2 et 3 seront échus au 31 décembre 2023.

Le montant estimatif des prestations pour la durée totale des marchés est égal à 3 530 000 € HT, soit :

- Pour le Lot 1 : 300 000 € HT
- Pour le Lot 2 : 430 000 € HT
- Pour le Lot 3 : 2 800 000 € HT

Soit une dépense estimée annuelle de 725 000 € HT.

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique et compte tenu des montants à engager, la procédure d'appel d'offres a été choisie.

Les critères de jugement sont les suivants :

Prix 70%
Valeur technique 30 %

La dépense est prévue au Budget principal, sur l'imputation 812/611.

Une publicité est parue au BOAMP/JOUE le 7 novembre 2018 pour une date de remise des offres fixée au 10 décembre 2018.

5 offres ont été déposées :

Lot 1 : PAPREC SAS
Lot 2 : PAPREC SAS - DELORME
LOT 3 : PAPREC SAS – SUEZ/SITA SUD

Les plis ont été ouverts par le pouvoir adjudicateur le 11 décembre 2018 et ont été remis au Pôle Proximité et Développement durable pour analyse.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 décembre 2018 et au vu du rapport d'analyse remis, a décidé de retenir les entreprises :

Lot 1 : PAPREC RESEAU SAS
Lot 2 : DELORME
Lot 3 : SAS SUEZ R&V MEDITERRANEE

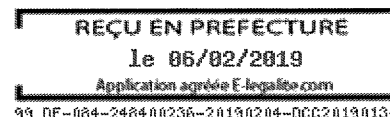
Il convient que le Conseil se prononce.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

CONSIDÉRANT les besoins de la collectivité,



99_DE-084-248400236-20190204-DCC2019013-

APRÈS AVIS DE la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 19 décembre 2018,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré à la majorité :

- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces du marché avec les opérateurs économiques suivants :
 - Lot 1 : PAPREC SAS
 - Lot 2 : DELORME
 - LOT 3 : SAS SUEZ R&V MEDITERRANEE
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget principal au 812/611.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 04/02/19



Le Président
Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-246400236-20130204-DCC2013013-

